

Accompagnement pharmaceutique des patients chroniques

08 janvier 2021

Les officines peuvent s'engager dans le suivi des personnes sous traitements chroniques par anticoagulants oraux ; des asthmatiques traités par corticoïdes inhalés et des personnes âgées polymédiquées dans le cadre d'un bilan partagé de médication. Désormais, elles peuvent aussi accompagner les patients sous traitements anticancéreux par voie orale.

LE PRINCIPE : ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES PATIENTS SOUFFRANT DE MALADIES CHRONIQUES

La convention nationale du 4 avril 2012 qui régit les relations conventionnelles entre l'Assurance Maladie et votre profession, marque une évolution profonde du métier de pharmacien.

Elle a notamment pour ambition de promouvoir la qualité de la dispensation et de valoriser votre engagement dans les missions de santé publique que sont **le conseil et l'accompagnement** des patients souffrant de maladies chroniques.

Votre rôle est d'**agir en prévention des risques** auprès des patients que vous accompagnez et de contribuer par vos conseils à la **bonne observance des traitements**.

Les partenaires conventionnels ont décidé d'engager les officines volontaires dans le suivi des patients suivants :

patients sous traitements chroniques par anticoagulants oraux ;

patients sous traitements chroniques par corticoïdes inhalés pour l'asthme ;

patients âgés polymédiqués pour le bilan partagé de médication ;

patients sous traitements anticancéreux par voie orale.

Zoom sur l'accompagnement des patients sous traitements anticancéreux par voie orale

Le développement des traitements anticancéreux oraux a fait apparaître de nouveaux enjeux comme la question de la bonne observance ou la surveillance des effets indésirables. Ces nouveaux enjeux ont rendu nécessaire un nouvel accompagnement ciblé et une coordination renforcée entre les différents professionnels de santé intervenants dans la prise en charge de ces patients. Depuis l'avenant 21 à la convention nationale pharmaceutique (paru au [Journal officiel du 30 septembre 2020](#)), les pharmaciens peuvent accompagner les patients sous traitements anticancéreux par voie orale.

L'ACCOMPAGNEMENT EN PRATIQUE

L'accompagnement pharmaceutique, quel que soit le thème, se traduit par la réalisation de plusieurs entretiens par an avec le patient accompagné. Retrouvez dans l'article [Avenants](#) le détail des accompagnements en vigueur.

Comme pour tous les accompagnements déjà existants, il est nécessaire de vous former au nouvel accompagnement des patients sous traitements anticancéreux par voie orale avant sa mise en place au sein de votre officine.

Le guide pratique et interactif « [L'accompagnement pharmaceutique](#) » (PDF) a été réalisé pour vous, il rassemble les supports d'accompagnement et les bulletins d'adhésion à remettre au patient. Il va être enrichi d'un module sur l'accompagnement des patients sous traitements anticancéreux par voie orale. Ce guide d'accompagnement est spécifique pour chaque molécule, il est nécessaire pour chaque entretien de sélectionner la molécule prise par votre patient.

Seul ce support doit être utilisé pour réaliser les accompagnements conventionnels et ainsi être éligible à la rémunération associée.

Pour débiter un accompagnement, imprimez et complétez un bulletin d'adhésion au dispositif avec le patient et conservez votre exemplaire. Il existe 5 bulletins d'adhésion, à choisir selon le thème d'accompagnement :

[bulletin d'adhésion « traitements antiasthmatiques » \(PDF\)](#) ;

[bulletin d'adhésion « traitement anticoagulant oral par AOD » \(PDF\)](#) ;

[bulletin d'adhésion « traitement anticoagulant oral par AVK » \(PDF\)](#) ;

[bulletin d'adhésion « bilan de médication » \(PDF\)](#) ;

[bulletin d'adhésion « traitements anticancéreux oraux » \(PDF\)](#).

Pour une meilleure expérience d'utilisation, téléchargez le guide « [L'accompagnement pharmaceutique](#) » (PDF) directement sur votre ordinateur.

[Bulletin d'adhésion « Traitements antiasthmatiques »](#)

[Outil - PDF, 521.1 Ko](#)

[Bulletin d'adhésion « Traitement anticoagulant oral par AOD »](#)

[Outil - PDF, 520.33 Ko](#)

[Bulletin d'adhésion « Traitement anticoagulant oral par AVK »](#)

[Outil - PDF, 516.59 Ko](#)

[Bulletin d'adhésion « Bilan de médication »](#)

[Outil - PDF, 93.62 Ko](#)

[Bulletin d'adhésion « Traitements anticancéreux oraux »](#)

[Outil - PDF, 546.74 Ko](#)

Lire aussi

[Accompagnements pharmaceutiques : facturation](#)

[Convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine](#)

[Avenants](#)

Cet article vous a-t-il été utile ?

OUI

NON